



N° 741  
01-10-2005

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU

**4 OCTOBRE :  
GRÈVE ET  
MANIFESTATIONS**

- Pour l'emploi
- Les salaires
- Le service public

**SE SYNDIQUER LE  
PLUS VITE POSSIBLE**

*(et déduire 66 % de sa  
cotisation de ses impôts !)*

**FORUM  
INTERNATIONAL  
de l'éducation  
physique et du sport  
4, 5 et 6 novembre  
s'inscrire d'urgence  
(date limite : 21/10)**

## Notre collègue Freddy LENOIR a disparu lors de l'accident d'avion de Maracaibo.

*Douloureusement confronté aux dures réalités de notre métier dont il avait beaucoup souffert au cours de ces dernières années, il savait pouvoir compter sur notre conseil pour l'aider. Collègue de Freddy au cours de sa difficile année scolaire au lycée de la Pointe des nègres de Fort de France il y a un an, je m'associe pleinement, avec le SNEP, à cet adieu.*

Daniel OTHILY, secrétaire Académique de Martinique.

## RENCONTRE AVEC LE CABINET DU MINISTRE

Une rencontre a eu lieu avec le cabinet du Ministre (M. JL Nembrini) sur les questions générales des programmes et concours. L'évolution du dossier programme collège, actuellement dans l'impasse, est urgente ; doit être clarifié la problématique de la relecture du texte précédent, relecture qui ne doit en aucun cas devenir une réécriture des orientations fondamentales de ce texte dont le contenu faisait consensus dans la profession. Nous avons demandé que ce dossier redémarre rapidement pour rester dans le rythme d'examen de l'ensemble des textes devant le CSE.

**PENTECÔTE** Devant l'opposition quasi unanime soulevée par la décision unilatérale du gouvernement de supprimer un jour férié, en l'occurrence le lundi de Pentecôte, et devant le fiasco, tant sur le plan de l'organisation (désorganisation ?) que des résultats (financiers), notre ministre vient de décider que les élèves ne travailleront pas un jour supplémentaire. Mais les personnels oui !!! Le rapport d'évaluation de la journée de solidarité, remis en juillet au Premier Ministre, avait pour tant mis en évidence le peu d'effet de cette mesure, mais le gouvernement persiste et signe. Le Ministre de l'éducation nationale vient d'annoncer que les chefs d'établissements «après consultations (de qui ?), arrêteront la journée ou les 2 demi-journées durant lesquelles enseignants et personnels devront consacrer du temps aux élèves sans les élèves».

Le gouvernement ne semble pas prendre la mesure du «gâchis» qu'il se prépare à mettre en place, notamment du fait que les enfants ne seront pas à l'école pendant que leurs parents travailleront. D'autre part, la tentation n'existera-t-elle pas de mettre ces demi-journées le mercredi après midi avec toute la désorganisation que cela pourrait apporter dans nos associations sportives. Nous n'acceptons pas plus cette décision que la précédente et c'est pourquoi redemandons au gouvernement de renoncer à la suppression d'un jour férié et d'ouvrir de vraies négociations sur la façon d'assurer la nécessaire solidarité avec les personnes âgées et dépendantes.

## Communiqué de Presse



## La FSU appelle à grève et manifestations le 4 octobre

La FSU appelle l'ensemble des personnels de son champ à faire grève et à manifester le 4 octobre en convergence avec les salariés du privé et du public. Elle les appelle à se mobiliser :

- pour une politique ambitieuse en matière de salaires et de pensions
- pour la défense et le développement de l'emploi et contre la précarité et les remises en cause des droits et garanties des salariés tant dans le privé que dans le public (CNE, CDI dans la Fonction publique...)
- pour la défense des services publics répondant à l'ensemble des besoins
- pour un service public d'éducation qui assure la réussite de tous les jeunes, ce qui implique notamment des moyens budgétaires à la hauteur des besoins, l'abandon de la loi Fillon et de ses décrets d'application et une nouvelle négociation
- pour le développement de la recherche (publique et privée), contre les manoeuvres du pouvoir et pour une véritable négociation de la loi recherche
- contre le transfert des missions et des personnels aux collectivités territoriales.

Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : [thierry.robert@ac-montpellier.fr](mailto:thierry.robert@ac-montpellier.fr) ou me joindre par téléphone au camping de Chauvet-Plage : 04 75 39 30 27

### STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD :

*CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS*

#### Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



**Différentes formules d'hébergements** adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

#### Restauration

pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

#### Activités sportives

VTI, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

#### Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chauvet-Plage 07460 Casteljau

Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - [www.chauvet-plage.com](http://www.chauvet-plage.com)

5 Oct 2005  
Journée Mondiale des Enseignants  
Des enseignants de qualité pour une éducation de qualité  
<http://www.et-le.org/worldteachersday>

**C**e bulletin s'adresse à toute la profession. En effet, dans l'idée d'une forte mobilisation pour le 4 octobre, le SNEP a décidé de s'adresser à l'ensemble des collègues.

Si les syndiqués peuvent retrouver des sujets, voire des articles déjà traités précédemment, il s'agit pour nous de tenter de présenter l'ensemble de l'actualité et des enjeux en cette rentrée scolaire.

Saisissons-nous donc de ce bulletin pour échanger, confronter, discuter, se rencontrer, sur ce qui fait le cœur de notre métier.

Et surtout, pas d'hésitation pour s'engager dans son établissement, le 4 octobre, les 4, 5 et 6 Novembre au Forum International de l'EPS et partant où cela est possible pour la défense et la promotion de l'EPS.

En espérant que ce bulletin vous y aide un peu.

La Rédaction

# Edito

## Pas de répit pour la lutte !

La mobilisation sociale commence tôt. C'est bien parce que le gouvernement a choisi de ne rien entendre du mécontentement, que le front syndical a décidé d'une riposte commune sur l'essentiel des questions qui font l'urgence de l'heure : les salaires, l'emploi, les garanties statutaires et les droits individuels et collectifs des salariés. La mobilisation s'annonce importante et chacun doit bien comprendre que c'est de son engagement que dépend la suite des négociations et des réponses du gouvernement.

La question scolaire demeure vive et les luttes que nous avons portées l'an dernier doivent se poursuivre aujourd'hui : la rentrée se fait sous le signe de l'application de la loi Fillon et même si tous les dispositifs de celle-ci ne sont pas encore en place, le ministre entend jouer un rôle actif dans leur mise en œuvre.

Il faut bien comprendre que cette orientation gouvernementale, qui vise à accélérer la mise en place d'une politique désavouée, est calculée : elle spéculer sur le découragement des uns et des autres, sur le repliement et l'amertume, voire sur l'attente d'échéances politiques majeures. Cet attentisme sans luttes laisserait le terrain libre à un déploiement sans précédent de mesures encore plus violentes. Une telle stratégie nous serait coûteuse durablement. Un terrain perdu est toujours beaucoup plus difficilement reconquis ! De plus, rien ne nous garantirait que la future échéance politique serait plus profitable à nos revendications.

Se mettre en grève et manifester le 4 octobre : tel est le premier objectif à réussir.

Il faudra aussi rester mobilisés sur les questions spécifiques de l'école; c'est notre entière responsabilité. Il faut persévérer dans notre travail d'explications publiques et montrer que la voie prise par la loi Fillon est une impasse eu égard à la réussite de tous les jeunes et à la qualité du service public d'éducation. Nous devons redoubler d'engagement et cela passe par la dénonciation du budget qui se prépare, du système de remplacement et de la précarisation accrue que représente le système des EVS (1). Le gouvernement ne cherche pas à résoudre les questions dans l'intérêt de tous mais à faire en sorte qu'un système discriminatif, triant de plus en plus tôt les élèves, soit accepté par ceux qu'il pénalise ! L'idée d'une action éducation courant novembre, à caractère national (grève, manifestations...) doit être débattue. Elle devrait s'appuyer sur une campagne d'actions au plus près du terrain, vers l'opinion, les élus. C'est ce que venons de discuter dans la FSU; l'idée fait accord; elle doit être débattue avec vous. Rassemblez-vous, donnez votre avis et à l'occasion de la grève du 4 octobre, discutez-en !



Jean LAFONTAN  
Secrétaire Général  
le 22 Septembre 2005

Au 4 octobre, dans la grève et les manifestations.

(1) EVS = emploi de vie scolaire

### SOMMAIRE

• Pentecôte .....	p. 2
• Grève du 4 octobre .....	p. 2
• Edito .....	p. 3
• Décrets Loi Fillon .....	p. 4
• Elections professionnelles .....	p. 4
• CDNE des 15 et 16 septembre .....	p. 5
• Retour sur lutte .....	p. 5
• Programme Collège .....	p. 6
• Sport scolaire .....	p. 6
• Evaluation voie professionnelle .....	p. 7
• ENSET CACHAN .....	p. 7
• Installations .....	p. 8
• CRPE .....	p. 8
• CAPEPS Externe 2006 .....	p. 8
• Forum international .....	p. 9 - 10 - 11 - 12
• Décret sur les remplacements .....	p. 13
• Pouvoir d'achat .....	p. 13
• Paupérisation des enseignants .....	p. 14
• Précarisation de l'emploi .....	p. 14
• Mutations 2006 .....	p. 14
• GFEN, loi d'orientation .....	p. 15
• Juridique .....	p. 15
• Site du SNEP .....	p. 16
• Cahier de texte .....	p. 16
• MJSVA .....	p. 17
• Contre-Pied .....	p. 17
• Syndicalisation .....	p. 18 - 19

Ce bulletin contient un encart jeté de 4 pages.

## LE MINISTRE DE ROBIEN met en œuvre LA LOI FILLON

Contrairement à ce qu'il avait déclaré à sa prise de fonction, le nouveau ministre de l'EN a choisi le passage en force, en imposant les décrets d'application de la loi Fillon pourtant largement rejetés par le CSE (conseil supérieur de l'éducation) et le CTPM (comité technique paritaire mixte) en juillet. Ainsi, au BO n°31 du 1/9/05, ont été publiés 12 textes d'application de la loi Fillon, dont 9 concernent le second degré. Nous ne faisons ici qu'un rapide survol des principaux décrets.

Un «Haut Conseil de l'Education» est créé, qui remplace le CNP (conseil national des programmes) et le HCEE (haut comité d'évaluation de l'école). Ces instances supprimées, loin d'être parfaites, avaient le mérite de rassembler des personnalités du monde de l'éducation, et pour le HCEE, de faire une place aux syndicats (le SNEP y avait un siège de suppléant). En revanche, avec 9 membres désignés par les présidents de la République, du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Conseil économique et social, on peut s'interroger sur l'indépendance de ce HCE, eu égard aux missions importantes – et très «politiques» - qui lui sont attribuées : avis, propositions sur la définition du socle commun, la pédagogie, les programmes, la formation en IUFM, le bilan du système éducatif. Nous avons obtenu qu'un «comité consultatif» assiste le HCE. Les syndicats y auront une place, pas clairement définie à l'heure actuelle (quels représentants syndicaux seront «choisis» ?).

Les «dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège» s'appuient sur la mise en place du socle commun qui exclut notamment l'EPS, avec le risque d'une part pour notre discipline de perdre les quelques dispo-

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 6 Décembre 2005

Le 6 Décembre prochain, tous les enseignants du second degré seront appelés à élire leurs représentants qui siègeront – face aux représentants de l'administration – dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Alors que le Ministère de l'Education Nationale avait décidé que - pour la première fois, à l'occasion de ces prochaines élections professionnelles - les professeurs d'EPS et les chargés d'enseignement d'EPS éliraient leurs représentants dans une CAP commune à ces 2 corps, il a renoncé à son propre projet de décret qui aurait dû être présenté le 13 juillet 2005 au Comité Technique Paritaire Ministériel pour adoption et pour lequel le SNEP avait donné son accord (1). Les enseignants d'EPS titulaires éliront donc leurs représentants dans les CAP académiques et nationales de chacun des corps concernés (professeurs, d'EPS, chargés d'enseignement d'EPS, agrégés et PEGC).

Les CAP – où siègent, en nombre égal, les élu(e)s du personnel et les représentants de l'administration – sont obligatoirement consultées sur tout ce qui touche à la carrière d'un enseignant : avancement d'échelon, accès à la hors classe ou à la classe exceptionnelle, promotion et titularisation dans un autre corps, révision de notation administrative, congé de formation, contestation de temps partiel, sanctions disciplinaires, etc...

Les Formations Paritaires Mixtes (FPM) d'EPS (nationale et académiques), dont la représentation des personnels est composée d'élu(e)s de chacun des 3 corps à gestion nationale (professeurs d'EPS, chargés d'enseignement d'EPS et agrégés) sont – elles – obligatoirement consultées sur toutes les questions relatives aux mutations et affectations.

Pour le SNEP et ses élu(e)s dans les CAP et les FPM, ces instances paritaires sont des lieux où s'exercent – à la fois - le contrôle des actes de gestion en fonction de la réglementation, la vigilance contre l'arbitraire et l'autoritarisme, le droit de proposer des améliorations

dans le cadre des règles communes. Ce sont aussi des espaces où le SNEP fait résonner les revendications de la profession et de chaque catégorie. Le scrutin, organisé par le MEN, permettra également – en fonction des résultats que le SNEP obtiendra – de conforter la place de syndicat le plus représentatif de la profession, de la discipline dans de nombreux organismes paritaires ou consultatifs.

### ● au plan national :

- au Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM), qui a compétence sur toutes les questions statutaires, qui est consulté sur les grandes orientations du MEN, ...
- au Conseil Supérieur de l'Education (CSE), qui par exemple, examine les programmes, les modalités d'évaluation, les questions relatives au sport scolaire ...
- à l'Observatoire national de la sécurité, dans les commissions interministérielles sur les questions de la responsabilité des enseignants, ...

### ● au plan académique :

- aux Comités Techniques Paritaires Départementaux et Académiques (CTPD, CTPA) qui sont notamment consultés sur les mesures de suppression et de création de postes, sur la formation continue
- aux Comités Départementaux et Académiques de l'Education Nationale (CDEN, CAEN) qui sont concernés par les orientations des politiques d'éducation et de formation.

Enfin, la somme des suffrages recueillis par les différents syndicats de la FSU déterminera la place de la FSU parmi les différents fédérations de fonctionnaires et sa place au Conseil Supérieur de la Fonction Publique et plus généralement sa représentativité dans le champ de l'Education, de la Recherche, de la Culture et du Sport et dans les ministères qui en ont la charge.

En présentant partout et dans toutes les catégories des candidat(e)s, collègues comme vous, le SNEP entend contribuer au rassemblement de tous les enseignants d'EPS, à l'unité d'une profession pour faire valoir une conception exigeante du paritarisme et des propositions ambitieuses pour la profession et notre métier.

Jean FAYEMENDY

[jean.fayemendy@snefsu.net](mailto:jean.fayemendy@snefsu.net)

(1) «Considérant qu'un membre de la C.A.P Nationale des professeurs d'EPS représente environ 6 000 électeurs (et que celle-ci comprend actuellement 5 membres), l'intégration de 3 700 C.E d'EPS dans une CAP commune avec celle des professeurs d'EPS conduit à fixer le nombre de ses membres à 6 au total» (extrait du rapport du MEN au Premier Ministre pour justifier la création d'une CAP commune).

sitifs permettant d'améliorer les conditions d'enseignement, et d'autre part pour les enseignants d'EPS de voir leur statut dévalorisé au sein des collèges et lycées. Le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ne sera mis en place dans les établissements qu'à la rentrée 2006, faute de moyens. On peut craindre que ces moyens soient surtout issus de redéploiements, et donc de suppression de dispositifs existants, en particulier dans les ZEP. Le budget 2006 de l'Education sera de ce point de vue déterminant ... et les premiers échos très inquiétants.

### Le «diplôme national du Brevet»

est peu modifié, contrairement à ce qu'annonçait la circulaire de rentrée 2005. Des mentions sont introduites, à l'image de celles du Bac, qui serviront surtout à l'attribution de bourses au mérite. L'enseignement de découverte professionnelle est pris en compte. Les notes de 4e sont toujours prises en compte dans le CCF.

Les décrets et note de service relatifs aux «remplacements de courte durée des personnels enseignants dans les établissements du second degré» sont les plus «médiatisés» et les plus contestés. Voir l'article sur ce sujet dans ce même bulletin (p. 13).

Le décret modifiant celui du 31/8/85 sur les EPLE, relatif à l'organisation des établissements publics locaux d'enseignement a été publié au JO le 11/9/05. Sa circulaire d'application est encore en préparation. L'évolution proposée : Autonomie accrue, modifications du «pilotage» des établissements, développement d'expérimentations dérogatoires, projet de contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique, délégation de certaines attributions du CA à la commission permanente, ... Ici aussi, «réforme et modernisation» ne sont pas forcément synonymes de progrès ! A noter : l'instauration d'un Conseil Pédagogique, pourtant inscrite dans la loi Fillon, n'est pour l'instant pas confirmée dans le décret.

Michel FOUQUET

[michel.fouquet@snefsu.net](mailto:michel.fouquet@snefsu.net)



## UNE RENTRÉE SYNDICALE STUDIEUSE, DYNAMIQUE ET DÉTERMINÉE !

Le Conseil National délibératif du SNEP (CDNE) réunit chaque début d'année scolaire l'ensemble des responsables syndicaux du SNEP. Les 15 et 16 septembre, c'est la totalité du bureau national et des responsables outre-mer, la très grande majorité des secrétaires académiques et environ 70 secrétaires départementaux qui étaient rassemblés au CREPS de Chatenay Malabry. L'analyse de la situation politique, économique et sociale a été passée au crible car c'est la compréhension des enjeux qui permet de poser les termes de l'indispensable rencontre avec la profession, des luttes et de l'action qu'il va falloir mener pied à pied et dans l'unité la plus large.

Dans un texte final voté à l'unanimité (voir les MAJ du site du SNEP), le CDNE a souligné (extrait) :

« À l'échelle européenne, la présidence Blair, tout en manoeuvrant sous la pression du rejet du TCE, remet en chantier la directive Bolkenstein et fait appliquer les directives de «libéralisation» à la SNCF, à GDF et EDF.

...  
En France, le gouvernement contournant le verdict du 29 mai dernier pousse les feux de sa politique libérale :

- en accord avec le MEDEF, il précarise, flexibilise et déstabilise l'emploi pour garantir au patronat et aux actionnaires le maximum de profits par le biais d'un véritable démantèlement du code du travail (contrat nouvelle embauche)... Et chaque année, plus de 20 milliards d'euros du budget de l'état vont aux grandes entreprises sans que les effets annoncés en matière de créations d'emplois soient produits,

- il annonce la poursuite de la suppression de milliers d'emplois dans la Fonction Publique,

- pour afficher, 100 jours après sa prise de fonction, la baisse du chômage qu'il avait annoncée, le Premier Ministre a fait rayer en masse des demandeurs d'emploi des listes de l'ANPE,

- il présente une réforme fiscale sans précédent qui aboutira à une nouvelle diminution des ressources de l'État et accentuera les inégalités sociales :

- mise en cause de l'aspect progressif – et donc redistributif – de l'impôt sur le revenu, ce qui profitera, pour l'essentiel, aux revenus les plus élevés
- diminution de l'Impôt Sur la Fortune

- ... L'aggravation du déficit de la sécurité sociale confirme l'inefficacité des mesures prises en 2003 et la pertinence de nos luttes pour une protection sociale plus solidaire.

Dans ce contexte d'appauvrissement accéléré du salariat, l'État veut comprimer toujours plus les dépenses publiques, jugées non productives de

richesses; l'emploi et les salaires deviennent désormais des variables d'ajustement, ... c'est tout un système d'insécurité sociale que le gouvernement met en place. La volonté de réorganiser la société en rupture avec les valeurs d'égalité, de solidarités et d'intérêt général se précise.

...  
La criminalisation et la répression des acteurs du mouvement social s'accroissent. Les salariés, les lycéens, les citoyens militants subissent des condamnations graves qu'il faut combattre et dénoncer à tous les niveaux.

Le gouvernement accentue la politique de répression à l'égard des sans papiers avec augmentation des expulsions du pays. De nombreux élèves sont concernés. Le SNEP appelle ses militants à la plus grande vigilance et à l'action contre ces atteintes aux droits de l'homme. Cette politique est contestée dans les urnes, dans la rue, dans les sondages. Le gouvernement et sa majorité, se rendant compte qu'il ne peuvent pas «changer le peuple», tentent de jouer des stratégies différentes (de Villepin/Sarkozy) pour masquer une orientation en tout point conforme à celle définie par Raffarin.

Face à l'attachement d'une majorité de la population à l'intervention de l'État, aux services publics et au «modèle social français», attachement qui se traduit aussi dans les luttes, le gouvernement vide de l'intérieur les droits et garanties statutaires que les générations antérieures ont arrachés».

Les grands axes de l'action qui s'impose sont déclinés dans les différents articles de ce bulletin. Ils concernent tout autant le secteur de l'Éducation en général que l'EPS, le sport scolaire et universitaire et les personnels, pour ce qui est de l'emploi, des salaires, des remplacements, des carrières, des retraites et la protection sociale. L'action interconfédérale du 4 octobre, le Forum international du SNEP des 4, 5 et 6 novembre et les élections professionnelles de décembre, sont d'ores et déjà trois balises incontournables de ce premier trimestre, dans lequel la place d'une action spécifique éducation doit être débattue et organisée.

Martine LE FERRAND  
martine.leferrand@snefpsu.net



### RETOUR SUR LUTTE

L'année 2005 aura été l'année de tous les dangers pour l'EPS ! Elle a été aussi l'année de notre meilleure mobilisation pour y faire face. Rappelons-nous les premières conclusions du rapport Thélot. Le socle commun des indispensables, cœur du dispositif, préparait un nouveau terrain que l'air du temps portait déjà (dont l'OCDE et le secteur Éducation de l'Europe). Déjà l'EPS en était exclue et l'argumentaire voulait justifier du malaise de l'école et des exigences à développer pour de nouvelles hiérarchies disciplinaires.

Curieusement, toutes les organisations syndicales – à de rares exceptions près, les associations de parents, du périscolaire ont apporté leur soutien à de très nombreuses propositions de la commission, dont le socle. La FSU est restée opposée; le SNEP a développé ses arguments sur la conception de l'EPS à l'école et contre le socle.

Au CSE (1) du 16 décembre toutes les organisations rejettent les dispositions Fillon; la lutte, déjà entamée le 6 décembre dans le second degré à l'initiative des syndicats FSU, s'étend aux autres organisations durant le deuxième trimestre. Le SNEP développe massivement ses orientations contre le socle commun. Notre analyse, bien suivie chez les personnels, a été largement comprise chez de trop nombreux IPR et IG qui estimaient que nous exagérions les risques !

La suite nous a donné raison, hélas !

On ne peut interpréter le refus de Fillon de recevoir le SNEP autrement que par l'hypothèse qu'il n'avait rien à nous dire sur l'EPS, sinon des propositions qu'il savait que nous refuserions. C'est la formidable mobilisation des enseignants d'EPS et les 450 000 signatures recueillies par notre pétition, «Pas d'éducation sans Éducation physique», les centaines de rencontres avec les députés et sénateurs, tous les partis politiques, qui ont contraint le gouvernement, et les débats parlementaires le montrent, d'accepter que l'EPS demeure obligatoire aux examens. Pour le SNEP et la FSU, cela n'est pas suffisant : le socle commun doit être abandonné et le nouveau Haut Conseil de l'Éducation reprendre le chantier de la culture commune.

Dans le même temps, l'échec de la candidature de Paris aux JO de 2012 peut devenir l'occasion, à quelques esprits en mal de créativité, de revenir sur la question de l'EPS et du sport scolaire en adossant la question de leur développement à la nécessaire intervention des fédérations sportives. Ça et là percent aujourd'hui quelques pistes sur cette question que nous devons prendre au sérieux. La lutte pour une EPS scolaire avec des enseignants hautement qualifiés, chargés de former tous les jeunes à partir de programmes exigeants sur la qualité de leur culture physique et bénéficiant d'installations adaptées demeure une des revendications modernes et d'avenir pour notre discipline.

JL

(1) CSE = Conseil Supérieur de l'Éducation

## LE MÉTIER AU CŒUR...

Le SNEP a une particularité forte, unique en France et en Europe, c'est d'être un syndicat disciplinaire. Historiquement centré sur la défense et la promotion de l'EPS et d'un sport transformé, ainsi que de leurs personnels, il est l'outil indispensable de notre profession et de notre discipline d'enseignement. Il l'a montré ces dernières années en agissant avec les étudiants STAPS pour repousser le projet de zéro poste au CAPEPS et défendre leurs qualifications, ou l'an passé en mobilisant la profession contre un « socle commun » excluant l'EPS et pour le maintien du caractère obligatoire de l'EPS aux examens.

C'est aussi ce caractère de syndicat disciplinaire largement majoritaire, définissant ses positions par des débats profonds et transparents dans la profession qui lui confère une légitimité pour donner son avis et intervenir sur des questions centrales du métier comme les programmes collèges, l'évaluation en LP ou la place de l'EPS dans le concours de recrutement des profs des écoles (autant de sujets traités ci après).

Souvent écouté mais pas toujours entendu, le SNEP poursuit ce travail avec opiniâtreté et conviction dans l'intérêt de l'EPS et de ses personnels.

C'est ainsi qu'il sera toujours mieux ... **Au cœur du métier.**



Serge CHABROL - [serge.chabrol@snepfu.net](mailto:serge.chabrol@snepfu.net)

## La «relecture» du programme collège : TOUJOURS EN ATTENTE D'UNE SOLUTION

Comme les programmes d'histoire- géographie et ceux de technologies, le programme d'EPS du collège pour des raisons qui lui sont propres est toujours en attente d'une perspective, voire d'un compromis. Les conditions en sont d'ailleurs connues. Cette situation, contrairement à des propos entendus ici ou là, n'exclue pas l'EPS des «*thèmes de convergence*» qui accompagnent les nouveaux programmes. Le programme en vigueur permet à l'EPS d'entrer dans toutes les synergies pluridisciplinaires proposées par la commission Bach.

A notre demande, le Cabinet du précédent Ministre avait retiré en juin dernier le projet de nouveau programme de l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'éducation. Après un an et demi de discussions lancinantes et récurrentes avec le groupe chargé de faire de nouvelles propositions (après déjà un premier retrait du CSE) un texte ne tenant sur l'essentiel aucun compte de nos propositions nous a été communiqué. C'est donc ce nouveau document qui est en suspend. Notre recherche de consensus semble être ignorée par l'inspection générale qui pilote en fait les opérations.

Le SNEP vient de rencontrer sur ce sujet le cabinet de Gilles de Robien. Nous avons dit une nouvelle fois notre volonté d'arriver à un compromis. Nous avons fait seuls, un bon bout de chemin. Il reste à l'inspection Générale à bouger et à accepter le principe d'une écriture qui rassemble. Nous sommes disponibles et prêts à travailler. Chacun doit savoir qu'avec ce texte se jouent l'identité de la discipline, sa reconnaissance par l'opinion publique, par les parents, sa place dans l'école. Si personne dans ce «*non dialogue*» ne peut être taxé d'irresponsabilité, les choix que proposent les uns et les autres pour promouvoir et défendre l'EPS divergent. Pour notre part, nous continuons de penser qu'assurer la pérennité de l'EPS dans l'école passe par l'affirmation de la dimension culturelle de l'EPS, incluant l'appropriation critique des APSA, buts et moyens d'éducation, motif d'épanouissement et de développement.



Alain BECKER  
[alain.becker@snepfu.net](mailto:alain.becker@snepfu.net)

## LA RENTRÉE ...ET LE SPORT SCOLAIRE !

La note de service, proposée par un groupe de travail en juin 2004, affirmait l'importance du district et du coordonnateur. Elle réaffirmait – avec force – l'idée que le district ...constituait un échelon fonctionnel et fédérateur, indispensable dans l'organisation des activités. Elle rappelait aussi les nombreuses tâches et compétences du coordonnateur de district, reconnaissant ainsi le travail supplémentaire des collègues investis dans cette fonction.

A cette rentrée, le Ministère semble montrer plus d'empressement à sortir certains décrets et autres lots de note de service que d'autres ! En effet, ce projet est resté à l'état de projet durant toute l'année scolaire 2004 2005, les termes de la loi Fillon et le rapport de la cour des comptes étant plus enclins à fragiliser le sport scolaire qu'à montrer la volonté de lui donner un nouvel élan ! Ce texte est donc diffusé dans le compte rendu des élus des AS à l'AG de l'UNSS, compte rendu envoyé par l'UNSS à tous les élus des AS des CDUNSS. On peut en faire bon usage ! Cela suffira-t-il pour convaincre certains Recteurs ? deux exemples, Montpellier et Créteil, font état encore aujourd'hui des choix des Recteurs réduisant les moyens attribués pour faire fonctionner les districts !

**Faisons le bilan !** en cinq ans, combien d'académies ont été touchées par de telles mesures ! la DESCO est intervenue sur certaines situations, quelle énergie perdue à regagner ici ou là des moyens qui – dans les enveloppes rectorales - relèvent du dérisoire ! Supprimer 8 heures dans une académie, c'est refuser 4 fois la coordination d'une moyenne de 10 établissements, la programmation et l'organisation des activités sur toute l'année scolaire de centaines de collégiens et lycéens, le suivi des activités....

Au moment donc où la structure UNSS et le MEN veulent impulser un travail sur les indicateurs depuis l'AS jusqu'au niveau national, on casse un maillon essentiel, au niveau du fonctionnement, celui du district ! où sont les cohérences ?

Le travail sur les indicateurs va constituer un axe important de cette année scolaire pour l'UNSS. Chacun – à tous les niveaux – doit s'emparer de cette question ! Nous devons tous faire connaître ce que l'on fait ! l'établissement, le district, le département, l'académie sont des lieux de décision où se joue le sport scolaire ! Le Forum international organisé par le SNEP pourra être un espace de débat pour dire et analyser ce que représente un sport scolaire ambitieux aujourd'hui dans l'école, pour poser aussi les questionnements sur ce terrain spécifique et contribuer ainsi à la construction de nouvelles perspectives.

Jacotte SELS  
[jacotte.sels@snepfu.net](mailto:jacotte.sels@snepfu.net)

## A PROPOS de l'évaluation dans la voie professionnelle

**L**es textes régissant les nouveaux examens CAP, BEP et Bac Pro ne sont toujours pas, à ce jour, (21 sept) parus au BO, mettant les équipes pédagogiques en grande difficulté pour organiser l'année scolaire en LP et SP. Le SNEP vient de publier sur son site l'arrêté (sorti au JO) et une note de service officielle qui circule dans certaines académies. Si elle n'est pas modifiée avant sa sortie au BO, celle-ci appelle quelques remarques de notre part (1) :

Les rédacteurs ont réintroduit dans la note de service une obligation que le CSE (conseil sup. de l'éducation) avait rejetée de l'arrêté. Il s'agit de la corrélation directe établie entre «activités» et «compétences culturelles». C'est une rupture avec le programme voie professionnelle qui dit explicitement : «le problème de la correspondance entre les types de compétences et les activités reste posé. Les travaux sur cette correspondance devront se poursuivre et mobiliser de façon concertée experts, enseignants et chercheurs». Ou par ailleurs : «Si chaque activité physique répond à une expérience dominante, elle est aussi le lieu d'une combinaison de plusieurs types d'expériences.»

Notons que la formulation proposée pour le Bac professionnel «3 épreuves dans 3 activités de nature différente, permettant l'évaluation de différents types de compétences est ambiguë et peut être interprétée de façon encore plus contraignante que celle retenue pour le Bac général et technologique». Nous deman-

tons que cela ne se traduise pas par 3 types de compétences (ce qui interdirait le menu Hand Ball, Judo et natation) mais seulement par au moins 2 comme au Bac GT. Quant à la formulation retenue pour CAP et BEP elle interdit par exemple une évaluation sur tennis de table et basket ball, activités pourtant de nature différente ; et si sont enseignés en terminale tennis de table, basket et escalade, le choix d'activités évaluées sera restreint (BB - Esc ou TT -Esc).

Le souci des rédacteurs de la note de service semble être de renforcer la polyvalence de l'EPS et la diversité des activités évaluées et donc enseignées. Nous pensons pour notre part que ce principe, logique à l'école primaire et au collège, temps de la culture commune, doit être minimisée en lycée (organisé autour des voies, des séries, des spécialités différenciées), au profit de la diversification, la recherche de l'approfondissement et de l'efficacité. Nous avons demandé qu'on en reste à la formulation de l'arrêté : «épreuves portant sur des activités physiques, sportives ou artistiques de nature différente» avec la recommandation : «Il est recommandé aux établissements de proposer des ensembles d'épreuves permettant à tous les candidats, filles et garçons, d'exprimer leurs potentialités» et de faire confiance aux équipes pédagogiques, sur cette base, pour l'élaboration des menus.

Ce décalage avec l'arrêté et les programmes pose question. Nous notons par contre avec satisfaction la

prise en compte de notre demande exprimée au CSE, de temps de pratique minimum. Et si le ministère a refusé la co-évaluation en Bac Pro, il incite les équipes à la mettre en place.

**Concernant les référentiels d'évaluation des CAP et BEP :** Une lecture rapide permet de noter, dans la plupart des cas, une simplification des procédures d'évaluation par rapport aux épreuves du BAC, ce qui correspond à une demande des enseignants de LP. Mais il subsiste différentes incohérences dans certaines fiches et il reste à expérimenter ces épreuves et à organiser la remontée des remarques pour d'éventuelles transformations pour les années à venir. (Nous avons demandé, sans succès, que cette expérimentation ait lieu avant la sortie des textes.)

Nous ne pouvons que contester cette note de service sortant trop tardivement, remettant en cause les équilibres obtenus sur les programmes et sur l'arrêté, contenant des référentiels d'épreuves imposés sans réelle expérimentation et débat.

**Serge CHABROL**  
serge.chabrol@snefsu.net



(1) voir sur le site du SNEP, (rubrique péda, dossiers spéciaux/ les LP), nos remarques faites en juillet sur le projet de note de service et au CSE sur l'arrêté.

## ENSET DE CACHAN : mauvais «genre»

**A**llerté par des candidates non admises au concours d'entrée 2005 à l'ENSET de CACHAN (Antenne de Rennes), section EPS, le SNEP est intervenu le 06 juillet dernier auprès de Gilles de Robien.

En effet les résultats de l'admission montrent que si 10 garçons sont classés aux premières places de la dernière session, (dont neuf recrutés), seules deux filles sont inscrites sur la liste complémentaire (11e et 12e place). On ne compte d'ailleurs que huit filles parmi les 30 admissibles. Si nous n'avons pas mis en cause la validité formelle du concours, nous avons écrit au Ministre que ces résultats étaient «socialement inacceptables». Un concours de la fonction publique d'état conduisant à de telles discriminations sexuelles perd sa crédibilité et doit être revu.

Une nouvelle fois, comme en éducation physique, c'est l'évaluation des performances phy-

siques des filles et donc les barèmes qui sont en cause. Les résultats 2005 étaient malheureusement prévisibles, ils avaient même été annoncés.

Nous avons demandé au Ministre, au regard de ces faits, d'envisager de revoir la structure du concours, comme nous avons exigé le rétablissement du poste de «normalien» supprimé à la veille des résultats.

Créée pour constituer un vivier de futurs chercheurs en EPS face aux carences actuelles des STAPS dans ce domaine, l'ENSET «EPS», ne semble pas par ailleurs aujourd'hui vouloir répondre aux exigences qui ont prévalu à sa création. La dérive de «genre» est patente. La Section EPS de CACHAN s'oriente doublement vers la reproduction du modèle dominant STAPS. Elle le fait d'abord en s'émancipant du point de vue des contenus, des attentes de l'EPS, elle le fait ensuite en ayant procédé

(merci la commission locale du CNU STAPS) au recrutement d'un biologiste pure et dur sur le seul poste d'enseignant-chercheur créé à Rennes !

Le ministre sur ce thème nous a répondu qu'il suivrait l'affaire avec une extrême attention et qu'il nous tiendrait informé ( Il est resté silencieux sur le poste supprimé).

S'agissant de l'orientation pédagogique-scientifique de l'ENSET-EPS, le SNEP aura l'occasion, le 13 octobre, après une première discussion avec le cabinet, d'évoquer la question avec le Ministre lui même, affaire à suivre.

**Alain BECKER**  
alain.becker@snefsu.net



## LES GRANDES SALLES POUR L'EPS : du rêve à la réalité

**A**vouons-le : la publication par le SNEP, en février 2001, des «Grandes salles pour l'Éducation physique et sportive» a été reçue pour beaucoup comme une sympathique mais... douce utopie.

Pourtant, la force de nos propositions, ancrées sur le respect des programmes EPS et la recherche des intérêts communs avec le monde sportif, a su s'imposer.

Ceux et celles qui ont eu ou auront la curiosité de «visiter» les grandes salles sur le site du SNEP, pourrons en avoir neuf témoignages concrets ! Qu'il s'agisse de construction ou de rénovation, le coût de l'ouvrage, ses caractéristiques principales, ses points forts et faibles, y sont précisés et font l'objet d'une notation «syndicale» sur 20. Erreurs ou réussites doivent être prises en compte dans les constructions futures car..., il y en a ! Alors que le bulletin national n°738 présentait les installations prévues pour le collège Édouard Herriot de la Roche-sur-Yon, c'est dans le Gard que le SNEP va inaugurer avec des collègues, dans quelques semaines, deux gymnases «standard-SNEP». Dans l'Ardèche aussi deux gymnases du même type, voire trois, seront inaugurés dans l'année.

Le SNEP estime déjà à une cinquantaine ce genre de réalisation sur le territoire national. Alors pourquoi pas chez vous ?

«Les piscines pour l'EPS» sont également un support pour intervenir (dans la construction de bassins au service de la natation et pas seulement pour la détente et les loisirs. C'est une pré-occupation que le SNEP partage avec la Fédération Française de Natation qu'il rencontre régulièrement et avec laquelle il travaille.

Pour les salles spécialisées et semi spécialisées, nous sommes dans la dernière phase d'un travail long et rigoureux. Nous savons que cet ouvrage est très attendu car ce type de salles est par excellence celui qu'on devrait trouver, intra-muros, dans chaque établissement scolaire, au même titre que les autres salles de classe !

Le métier au cœur, ... au cœur du métier, oui mais dans des espaces adaptés à l'EPS !



**Martine LE FERRAND**  
martine.leferrand@snepfusu.net

## EPREUVE EPS AU CONCOURS PE : une bonne fin pour un mauvais feuilleton !

**S**ouvenez-vous, le projet de concours en février 2005 proposait purement et simplement de supprimer l'entretien d'EPS. Ce choix était justifié par le «socle commun» de la loi Fillon dans lequel l'EPS n'apparaît pas. Une action unitaire (SNEP-SNESup-SNUipp), de nombreuses protestations et une pétition du SNEP pour la défense de l'EPS à l'école primaire (2500 signatures) obligeait le ministère à rétablir l'entretien.

Cependant, 2 problèmes importants ont nécessité à nouveau une mobilisation des formateurs :

- Les horaires EPS en PE1 ont été amputés d'environ 30%. La logique comptable à partir des coefficients (EPS = coefficient 1) a été la seule invoquée, au détriment d'une logique de formation en relation avec les besoins horaires de l'école primaire (EPS = 3h par semaine).
- D'autre part, sans justification, le barème du 1500m avait été modifié. Le barème proposé, beaucoup trop facile, permettait aux candidat-e-s d'avoir une très bonne note sans avoir besoin de s'entraîner. Contrairement aux apparences, ce n'était pas un simple changement technique, mais une modification totale de l'épreuve : suppression de fait de la danse (quel intérêt de choisir danse quand on peut avoir une bonne note sans entraînement au 1500m ?), négation de l'épreuve physique (puisque

tout le monde aurait eu quasiment la même note), perte de sens de l'épreuve d'entretien puisque celle-ci est basée sur ce que l'étudiant-e retire de son entraînement physique pour lui-même et l'enseignement (et qu'il n'y avait pas besoin d'entraînement physique pour avoir une bonne note !). Le SNEP a fait appel à JP. Cleuziou (Centre EPS et Société) pour proposer un barème équitable, adapté à la population concernée. Les collègues se sont encore fortement mobilisés, mais il fallu attendre la rentrée pour que ce barème soit enfin revu !

Ce mauvais feuilleton est révélateur d'une volonté de faire passer en force ce nouveau concours, révélateur de la nécessité de toujours devoir justifier la place de l'EPS dans le système éducatif, mais aussi révélateur de ce que l'action syndicale peut apporter. Sans l'intervention conjointe des syndicats, des formateurs et CPD et la création d'un rapport de force favorable, l'épreuve d'EPS aurait quasiment disparu du concours et donc de la formation. A terme, quel aurait été l'avenir pour cette discipline scolaire ? Nous remercions les collègues d'avoir mené cette bataille avec nous !

**Claire PONTAIS**  
claire.pontais@snepfusu.net

## CAPEPS EXTERNE 2006 Imbroglie inacceptable

**T**ous les futurs candidats aux CAPEPS 2006 devaient comprendre, à la lecture de la note de service du 28/09/2004 «applicable que pour l'année 2004-2005», que l'administration ne s'estimait plus responsable à la rentrée 2005 de la mise en place des tests de sauvetage aquatique jusqu'alors organisés par les rectorats.

Les lignes budgétaires ont disparu. Désormais les candidats doivent se débrouiller pour avoir un titre les autorisant à s'inscrire au CAPEPS.

L'épreuve type organisée par les IPR/IA EPS et définie par circulaire ministérielle reste toutefois valide... Saisis par les IUFM, les rectorats répondent que l'enseignement supérieur doit se débrouiller sur ses moyens propres pour organiser les tests, voire que chaque étudiant doit trouver individuellement une solution.

Le SNEP vient de saisir le directeur de la DPE, le Cabinet du Ministre (Monsieur Nembrini) pour demander simultanément le report des dates de dépôt des pièces justifiant de l'aptitude au sauvetage aquatique et la remise en place des tests organisés par les rectorats.

**Alain BECKER**  
alain.becker@snepfusu.net

## JOURNÉE DE REFLEXION A ROUEN

Les militants du SNEP Rouen organisent le jeudi 13 octobre 2005, une journée de réflexion ouvert à l'ensemble de la profession de l'académie.

Au cours de cette journée, deux thèmes seront étudiés :  
- le professeur d'EPS, applicateur ou concepteur  
- L'harmonisation de la formation du professeur d'EPS

Ces thèmes ont été choisis car ils sont actuellement au centre d'interrogations des personnels de l'académie mais aussi parce qu'ils sont traversés par les exigences professionnelles que sont les programmes et les évaluations certificatives terminales et leurs conséquences dans la mise en place des «menus» et de la réflexion didactique sur les APSA.

Ils sont aussi interrogés par quelles formations initiales et continues optimales doit acquérir un enseignant d'EPS pour prendre toute sa place dans le service public d'éducation.

C'est dans une confrontation entre l'approche théorique de ces thèmes et la réalité pratique que rencontre les collègues que nous chercherons à débattre de ces questions.



## DÉCRET SUR LE REMPLACEMENT : innocente réponse à un «vrai» problème ?

Dans le cadre de la réforme actuelle de l'état, l'éducation n'est plus un investissement mais un coût qu'il faut réduire. La suppression des MI/SE et la diminution du nombre de personnel d'encadrement dans les établissements s'inscrivent dans cette logique. De même, l'insuffisance de TZR et leur gestion désastreuse, contribuent largement à rendre sensible la question des remplacements (des professeurs ne sont remplacés qu'après 3 semaines voir un mois d'absence).. Allègre avait commencé le travail de culpabilisation des enseignants par ses mensonges sur l'absentéisme (bien tardivement démentis par lui-même), Fillon-De Robien passent directement à une imposition de l'alourdissement du temps de travail à partir de la question du non remplacement des enseignants, situation réelle par ailleurs.



La réponse du gouvernement à un problème qu'il a contribué à fabriquer pour partie n'est pas surprenante. Il poursuit :

- d'une part, sa logique d'économie :
  - ne pas augmenter le personnel éducatif : les nouveaux emplois de vie scolaire (sous contrat privé et non statutaire) sont en nombre inférieur aux MI/SE et Aides Educateurs
  - faire travailler plus les enseignants présents sous prétexte d'améliorer leur pouvoir d'achat (mais en alourdissant le service des titulaires, en dégradant leurs conditions d'emploi).
- d'autre part :
  - en déréglant le cadre national et collectif, en visant à vider les statuts des personnels de leur substance par des réformes locales diverses
  - en renforçant à nouveau le rôle hiérarchique du chef d'établissement (droit d'imposer une augmentation de service remettant ainsi en cause «l'autonomie» de l'enseignant et sa fonction de concepteur).

Les textes qui viennent de paraître sur le remplacement (décret n°2005-1035 du 26-08-05 et note de service 2005-130 du 30-08-05 - voir bulletin 740 ou site <http://www.snefsu.net>) sont donc dangereux à plus d'un titre :

- Pour la conception du métier : hors des cours il n'y aurait pas travail. Conception, concertation, préparation sont ignorées. Peut on considérer que le dispositif proposé (garderie, animation) résoudra l'échec scolaire ?
- Pour la gestion des personnels :
  - pression en matière d'arrêts maladie, de FPC, d'animation de l'AS, de droits syndicaux, ...
  - emplois du temps organisés de façon à permettre prioritairement le remplacement entre collègues
- Pour les équipes pédagogiques et la qualité de l'enseignement :
  - casse des solidarités et risque de mise à l'index des collègues les plus souvent absents.
  - un enseignant qui assure 25 h semaine au lieu de 20 est-il aussi performant ?
  - transformation des rapports avec le chef d'établissement...

Le SNEP demande l'abrogation de la loi Fillon et de son décret d'application sur les remplacements, forme déguisée de l'augmentation des obligations hebdomadaires des services. Il appelle, dans le cadre d'une mobilisation nationale : les collègues

- à se réunir et à saisir toutes les occasions pour dire et expliquer les raisons de leur refus du système de remplacement « de Robien », notamment en direction des parents d'élèves. (Si les enseignants comprennent et partagent l'attente des parents et des élèves en ce qui concerne la continuité du service public d'éducation, ils ne peuvent l'accepter au détriment de la qualité et de la cohérence pédagogique). Il faut rappeler :
  - que les remplacements de longue durée ne sont pas assurés partout, que l'ensemble de la couverture des remplacements passe par l'augmentation du nombre de titulaires en charge du remplacement et par une amélioration de la gestion des remplacements (rappelons que l'utilisation des TZR alimente les recrutements d'enseignants alors que les HS tendent vers une diminution du nombre de ceux-ci)
  - qu'il est aussi nécessaire de maintenir et recruter des MI-SE et d'autres adultes qualifiés sous statut public dans les établissements et de combattre les emplois précaires et sous qualifiés (type EVS).
  - à exiger du chef d'établissement le bilan des absences de courte et longue durée non remplacées, l'état des besoins pour y pallier,
  - à développer nos arguments et à avancer nos propositions sans pour autant participer à la rédaction d'un protocole, qui prévoit le recours à la contrainte pour faire assurer les remplacements.
  - à signer et à faire signer massivement la première réaction que constitue la pétition initiée par le SNEP, le SNES et le SNUEP.
  - à dénoncer en C.A la politique de précarisation de l'emploi public, à présenter nos propositions et à soumettre au vote la motion proposée par le SNEP.

Alain BRIGLIA - Michèle CHARPIN

## POUVOIR D'ACHAT : Tous concernés !

L'ancien ministre de la Fonction Publique avait été obligé de concéder, suite aux mobilisations de janvier et mars, une hausse de la valeur du point d'indice calquée sur l'inflation prévisionnelle. Le compte n'y est pas. Non seulement, cela ne règle en rien le lourd contentieux dans la Fonction Publique, mais le budget des familles est particulièrement ponctionné par les hausses de loyers, le coût de l'immobilier et la flambée du prix du pétrole (+18 % en un an).

Les enseignants ne sont pas épargnés et leur pouvoir d'achat diminue fortement. Comment peuvent se loger nos jeunes collègues qui viennent d'être mutés dans la région parisienne, quand on sait qu'ils sont rémunérés à 1,5 fois le SMIC, après 5 ans d'études ?

Que coûte à un collègue ses frais de transport pour se rendre à son établissement, quand il n'a pu pour des raisons familiales, ou pour le coût des loyers, se loger près de son établissement.

Toujours, moins de pouvoir d'achat pour tous les salariés du public comme du privé. Les salaires comme l'emploi deviennent une variable d'ajustement de la politique gouvernementale.

Toutes les politiques salariales mises en place ont toutes visées, au nom de la lutte contre l'inflation, contre le chômage et les déficits publics, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Diminution des dépenses publiques et des coûts salariaux sont présentés comme le facteur déterminant de la compétitivité des entreprises et de la croissance et donc de la création d'emploi.

Force est de constater que cela n'a pas entraîné les créations d'emplois annoncées et que l'objectif était tout autre. C'est bien d'une autre politique dont nous avons besoin pour relancer la croissance. Les salaires sont un élément de croissance pour la consommation. Ils influent aussi sur l'emploi.

Augmenter les salaires des fonctionnaires comme de l'ensemble des salariés, c'est socialement juste et c'est économiquement efficace.

C'est ce que nous irons porter comme revendications, le 4 octobre.

Dominique DELIGNY  
[dominique.deligny@snefsu.net](mailto:dominique.deligny@snefsu.net)



## ENSEIGNANT : un métier en voie de paupérisation

Certains pourraient penser que ce titre semble un peu fort. Les faits constatés depuis quelques années ne nous trompent malheureusement pas. Chacun des domaines qui touche notre métier nous en apporte confirmation. Salaire, déroulement de carrière, mutation, emploi, retraites...

Les attaques ne sont pas frontales contre notre statut mais le vident régulièrement de son contenu. Le temps dont disposent les enseignants pour exercer pleinement un métier de conception se réduit chaque jour davantage. La présence dans les établissements (réunions diverses de concertation, de préparation de projet...) s'est progressivement alourdie sans aucune contre partie. La formation continue commence à s'organiser en dehors du temps de travail. Les conditions d'emploi se sont progressivement dégradées avec des postes sur deux, trois voire quatre établissements, ainsi qu'avec la multiplication des HSA. L'autonomie dont nous disposons est régulièrement grignotée par une dépendance de plus en plus forte vis à vis de notre hiérarchie. C'est le cas pour les mutations, l'accès à la hors-classe. Qu'en sera-t-il demain pour les changements d'échelon ?

Le décret sur les remplacements veut obliger les personnels à remplacer leurs collègues alors que le nombre d'adultes présents dans les établissements se réduit chaque année. Les chefs d'établissement se voient dotés de nouveaux pouvoirs pour l'imposer. Les

économies sur les recrutements sont évidentes alors que, dans le même temps, le gouvernement prétend faire de l'emploi sa priorité.

Les salaires stagnent ou régressent depuis 20 ans. Un sortant touchait 1,7 fois le SMIC en 1985 il touche aujourd'hui 1,27 fois le SMIC, ce qui a fait dire à notre Ministre du budget que mille euros de salaire mensuel constitue aujourd'hui un salaire moyen. Chacun appréciera. La part fixe de notre salaire (liée à l'indice correspondant à notre échelon) pourrait se réduire au profit d'une part liée au poste occupé ou à la fonction exercée et une autre à la performance individuelle et/ou collective.

Toutes ces mesures conduisent à une dénaturation du sens de notre métier ainsi qu'à sa déqualification. Elles visent à une individualisation de nos carrières, de nos conditions de service et d'emploi, de nos rémunérations mais aussi à un encadrement de nos métiers en remettant en cause les solidarités collectives. Moins de personnels moins bien rémunérés (sauf à travailler plus, ce que nous rabâche le gouvernement) plus soumis à leur hiérarchie et devenant de simples exécutants, tel est l'objectif d'un pouvoir qui réduit de plus en plus la place des services publics dans notre société.

Alors que ceux-ci sont majoritairement plébiscités par l'opinion ils devraient être considérés comme un investissement et non un coût pour l'avenir.

Les personnels doivent y retrouver une place décente par la reconnaissance de leur métier d'enseignants concepteurs autour de leurs qualifications.

Les luttes menées ces dernières années sur les salaires, la hors-classe, les mutations n'ont pas permis à nos ministres d'avancer leurs projets comme ils le souhaitent. Nous ne devons pas relâcher notre pression si nous voulons les faire reculer. Le 4 octobre sera l'un de ces moments d'intervention. D'autres initiatives doivent le prolonger. Nous le savons, le gouvernement est déterminé, soyons-le plus que lui.



**Bernard CHARLIER**  
bernard.charlier@snefusu.net

### MUTATIONS 2006 Dans la droite ligne de 2005 !

Le projet de note de service 2006 vient de nous être transmis.

Les orientations de 2005 perdurent. On peut constater la pérennisation du système APV au détriment de tout autre label existant antérieurement, l'accentuation des mesures prises à l'encontre des TZR avec pour objectif leur stabilisation en établissement, le renforcement des pouvoirs locaux.

Des rencontres viennent de s'ouvrir avec le ministère. Le SNEP, avec les autres syndicats de la FSU (SNES et SNUEP) poursuivent leurs interventions dans la continuité du travail engagé en 2005, pour la mise en place d'un barème équilibré et pour le traitement équitable de tous.

Nous vous informerons à mesure de l'avancée des négociations.

intervient. L'ensemble des fédérations de fonctionnaires appelle à la grève et aux manifestations, pour une politique de l'emploi statutaire garantissant un service public répondant aux besoins de la population, la défense et l'amélioration des garanties statutaires.



**Dominique DELIGNY**  
dominique.deligny@snefusu.net

## VERS UNE PRÉCARISATION DE L'EMPLOI

Le gouvernement poursuit son objectif de remise en cause des droits des salariés du privé et du secteur public. La précarité devient le passage obligé pour toute personne à la recherche d'un emploi. La mise en place du contrat nouvelle embauche, porte un coup essentiel au code du travail (flexibilisation, déstabilisation).

Il ne s'agit pas de mettre en place une politique ambitieuse de création d'emplois durables et qualifiés mais de diminuer le nombre de personnes au chômage en multipliant les petits boulots, contrats de toutes sortes.

La Fonction Publique n'est pas épargnée par cette politique. Après le vote par ordonnance du pacte Junior cet été qui remet en cause le statut et le recrutement par concours de la catégorie C, la mise en place dans la Fonction Publique du contrat à durée indéterminée, on assiste à un développement des contrats aidés.

Dans le secteur de l'Éducation Nationale, alors que nous assistons à une diminution importante du

nombre d'emplois statutaires (plus de 7 000 suppressions d'emplois dans le second degré avec leurs conséquences sur l'offre de formation, les conditions d'emploi et de travail des enseignants, la mise au chômage de nombreux contractuels), à une diminution importante du nombre d'adultes dans les établissements (MI-SE, emplois jeunes) le ministre annonce 45 000 emplois de vie scolaire.

Au-delà de l'annonce médiatique, ce ne sont que 20 000 emplois nouveaux qui seront offerts, plus de 27 000 proviendront de la transformation de contrats emploi solidarité et contrats d'emploi consolidés.

Si ces décisions marquent l'emprunte de nos luttes, le besoin d'adultes supplémentaires dans les établissements, cela ne correspond nullement à nos demandes en terme de qualification. Ce sont des emplois précaires sur 2 ans, sous payés et qui s'adressent à des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

C'est dans ce contexte que la journée du 4 octobre

CONTRIBUTION AU FORUM

## LOI D'ORIENTATION FILLON :

### la cohérence d'un renoncement...



Les nouvelles orientations ont été reprises dans ses grandes lignes par l'actuel ministre de l'Éducation. Tout ce qui avait été mis en place pour démocratiser l'accès au savoir est abandonné.

A tous niveaux, le redoublement est réhabilité, rompant avec la logique des cycles, incitative au travail en commun des enseignants pour inscrire les apprentissages dans la durée. Dans le secondaire, les Travaux personnels encadrés et les Itinéraires de découverte, pourtant de nature à développer curiosité, implication et envie d'apprendre chez les élèves fragiles et à dynamiser le travail d'équipe dans les établissements ne sont plus d'actualité. L'individualisation est de mise, pour les élèves en difficulté... comme pour l'exercice du métier enseignant. L'évaluation devient systématique, plaçant les uns et les autres sous contrôle dès la maternelle.

Cela sous couvert de différences d'« aspirations, d'aptitudes, de perspectives » présentées comme irréductiblement singulières et quasi innées, dont on occulte la genèse sociale. Laisser penser que le rôle de l'École ne consiste qu'à révéler les goûts et aptitudes et à en accompagner le développement, c'est renoncer à une visée ambitieuse tendue « vers le lendemain des élèves », à une fonction majeure de l'École : ouvrir à d'autres horizons et possibilités en émancipant chacun de son univers familier, dès l'école élémentaire

Bourse au mérite pour les uns, PPRE (Projet personnalisé de réussite éducative)-bonnet d'âne pour les autres. Cette logique de la carotte et du bâton, sur fond de nostalgie prônant le retour aux « bonnes vieilles méthodes » est-elle de nature à améliorer les résultats de l'École ? Bien sûr sur non... Sauf s'il s'agit d'entériner la différenciation scolaire pour préparer l'avenir. Pourquoi former plus longtemps ceux qu'on destine à des métiers déqualifiés ? Dans un contexte de chômage persistant et de forte mobilité professionnelle, seul un « socle minimal » suffit... et garantit contre les velléités revendicatives.

Aménager des itinéraires différenciés dès la fin de 5ème, c'est desserrer les vannes pour orienter précocement les élèves jugés en difficulté vers la voie professionnelle. Dès l'école primaire, on peut prédire un affaiblissement conséquent des attentes et donc des exigences à l'égard de ceux que l'on jugera « prédestinés » aux filières courtes. C'est abandonner de fait le projet de collège unique alors même que les comparaisons internationales montrent l'importance d'un tronc commun unifié et du

non redoublement pour réduire les inégalités scolaires. C'est renoncer à l'horizon structurant d'une École qui, y compris si elle y rencontre des difficultés, persiste à viser l'élévation général du niveau culturel des jeunes générations et la démocratisation de l'accès au savoir. Chacun sait qui paiera le prix fort de ce renoncement.

Jacques BERNARDIN  
(GFEN)



## Épilogue heureux d'une affaire exemplaire

Il y a plus de 4 ans, un collègue de l'académie de Rouen était suspendu après dénonciation par des élèves d'une classe de 6ème de prétendus attouchements. Un comité de soutien dénonçait aussitôt dans une lettre de haute tenue au député de la circonscription, les effets pervers et néfastes de la circulaire du 26.08.97 cosignée par les Ministres C. Allègre et S. Royal. Un arrêt de travail symbolique était observé par les personnels du collège. Rappelant le déroulement de l'affaire « où la diligence et la ligne de conduite de l'Administration étaient incompatibles avec la sérénité, la discrétion et l'efficacité qu'il y aurait lieu d'adopter », le comité dénonçait l'ampleur prise par la rumeur dès l'annonce de la « suspension » du collègue... « Les faits non vérifiés, non confirmés deviennent soupçons et accusations »... Des gestes « sécuritaires » lors d'un cours d'EPS deviennent rapidement « violence sexuelle ». Du double souci, proclamé dans le préambule de la circulaire, « de la protection de l'enfant et de la présomption d'innocence qui s'attache à la personne mise en cause », il ne reste que « les dramatiques conséquences sur l'honneur, la responsabilité, la santé morale et physique de l'enseignant, de sa famille, de la communauté scolaire et son environnement ». Et les conséquences psychologiques à terme pour les élèves à l'origine de la fausse rumeur... Comme dans les autres affaires dont j'ai eu l'occasion de faire état dans divers articles et publications, le SNEP a pris immédiatement en charge la défense du collègue tant sur le plan syndical que juridique. Une longue bataille a alors commencé avec le refus du rectorat d'accorder à C.S la protection de l'article XI du statut au motif que « le Procureur de la République est saisi... (1) ». Deux mois après la suspension, le Procureur confirme que l'information judiciaire a été classée sans suite pour **absence d'infraction**. C.S est réintégré. La bataille pour obtenir le retrait du dossier administratif, des pièces « accusatrices » va cependant durer 4 ans !

Je n'en livre ici que l'épilogue qui vient d'intervenir avec le jugement du Tribunal Administratif de Rouen en date du 29 juin 2005.

Extraits : « *Considérant que le 27/12/00 le Procureur de la République a mis l'intéressé hors de cause et a procédé à un classement sans suite pour absence d'infraction... que C.S n'a fait l'objet d'aucune poursuite disciplinaire à raison des faits qui lui avaient été reprochés, ... que les documents dont C.S avait sollicité le retrait de son dossier administratif... revêtent à l'égard de ce dernier un caractère injurieux et diffamatoire, ... que la présence de ces pièces dans le dossier de l'agent est en l'espèce contraire aux prescriptions de la loi du 13/07/83 (2) ... DECIDE :*

*Article 1 : la décision du Recteur de l'académie de Rouen en date du 23/05/00 et la décision par laquelle le Ministre de l'Éducation Nationale a implicitement rejeté le recours hiérarchique par C.S à l'encontre de la dite décision sont annulées.*

*Article 2 : il est enjoint au Recteur de l'académie de Rouen de procéder au retrait du dossier administratif personnel de C.S les pièces référencées III-01 à III-40 dans un délai de quinze jours à compter de la notification du présent jugement ».*

### Belle victoire et précieuse jurisprudence.

Marcel BERGE [marcel.berge@snefpsu.net](mailto:marcel.berge@snefpsu.net)

(1) à noter qu'une jurisprudence récente a dénué toute pertinence à ce motif pour refuser le bénéfice de l'article XI  
(2) le statut des fonctionnaires

**Par jugement** en date du 19/05/2005, le Tribunal Administratif de Toulouse a fait droit à la requête formée, avec l'aide du SNEP par notre collègue J.L. Decormeille, contre le refus du recteur, confirmé par le ministre, de l'inscrire sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des CE d'EPS.

L'intérêt de cette jurisprudence est de sanctionner un comportement autoritaire conjoint de la hiérarchie administrative et pédagogique qui reprochait à tort à notre collègue de n'avoir pas remis le projet pédagogique de l'équipe EPS du collège Bellevue d'Albi.

# WWW.SNEPFSU.NET !



## Une adresse devenue incontournable

Sur l'ensemble de l'année scolaire 04-05, le nombre de visiteurs a une nouvelle fois progressé de 50% (1). Avec plus d'un demi million de visites par an, le site Internet du SNEP apparaît maintenant comme l'un des lieux incontournables de la profession et plus largement encore de tous les acteurs du monde éducatif. Ces résultats sont pour nous un signe de confiance et nous encourageant à sans cesse à continuer d'améliorer cet outil. Et c'est exactement ce que nous nous efforcerons de faire encore cette année !

## Informier, partager, échanger rapidement en toute simplicité

Organisé autour de rubriques qui recouvrent l'ensemble des champs de notre profession, le site a été conçu pour permettre un accès rapide à toute l'actualité présente et passée. Réactualisé quotidiennement, sa dynamique va bien au-delà de l'information en vous donnant la possibilité de réagir, de nous contacter ou encore de participer à la vie du SNEP (Forum, Contact, Pétitions, Enquêtes ...).



## D'autres sites

Le SNEP en ligne, c'est aussi un site spécialement développé à l'occasion de la tenue à Paris, les 4, 5 et 6 novembre prochain, du Forum International de l'EP et du Sport (2), évènement d'importance organisé conjointement par le SNEP et le Centre EPS et Société. Nous vous engageons à visiter régulièrement ce site ainsi que celui du Centre, vitrine officielle de la revue Contre-pied (3).

## Un espace privilégié

Bien entendu, nos adhérents y retrouvent un espace réservé dans lequel consulter en ligne le SNEP Atout, prendre connaissance du résultat de sa mutation, calculer son avancement, télécharger des dossiers spéciaux ou encore calculer son barème ne devient qu'une simple formalité. Mais ce n'est pas tout ! Des consultations pour recueillir l'avis de nos adhérents sur les moments chauds de l'actualité sont désormais proposées (Consultation Europe, Enquête Bac ...). Cette solution contribue directement au renforcement de notre démocratie interne. Enfin, à tout moment, nos adhérents peuvent consulter, éditer et modifier si nécessaire leurs informations personnelles (adresse, Email, ...) à partir d'une interface simple d'utilisation. L'objectif ? Ne jamais rompre le contact !



## Laissez venir l'information en maintenant le fil

Le Fil d'Info du SNEP est une lettre hebdomadaire envoyée par Email qui résume toute l'activité déployée sur le site pendant la semaine. Pour chaque nouvel article publié, nous en présentons un cours résumé suivi d'un lien hypertexte permettant un accès direct à la page concernée. Ouverte à tous, quelques clics suffisent pour s'y abonner (4). Un rendez-vous hebdomadaire à ne manquer sous aucun prétexte !

En attendant d'autres évolutions majeures qui ne sauraient tarder, je vous souhaite un bon surf.

**Fred CAMEL**  
Secrétaire National



(1) 605725 visiteurs pour l'année scolaire 04/05 (402142 visiteurs en 03/04. Cette année là, l'augmentation était de 60%).  
 (2) <http://www.snepfusu.net/forum>  
 (3) <http://www.contrepied.net/>  
 (4) A partir de la page d'accueil du site, cliquez sur l'icône «La lettre» et suivez les instructions portées à l'écran.

# CAHIER DE TEXTE Attention !

Dans un certain nombre d'académie, l'inspection pédagogique demande aux collègues d'inscrire sur le cahier de texte de la classe les consignes de sécurité données aux élèves lors de chaque séance.

S'agit-il de se prémunir, en cas d'accident, d'éventuelles poursuites, ou bien pour le corps d'inspection (mais aussi le Chef d'Établissement) de «surveiller» l'activité des enseignants ?

Aucun texte réglementaire n'impose de telles pratiques qui n'ont pas lieu d'être et peuvent même se retourner contre les collègues du fait d'interprétations abusives.

Le cahier de texte a pour fonction d'organiser la relation entre ce qui se fait en classe et l'administration de l'établissement qui pourra ainsi répondre rapidement (mais superficiellement) à des interrogations de familles d'élèves; c'est aussi un document à caractère pédagogique consultable lors d'une inspection et permettant de savoir ce qui a été réalisé dans les séances précédentes.

Mais le cahier ne doit (et ne peut) pas remplacer les documents de préparation des cours d'EPS qui intègrent les exigences de sécurité dans le traitement didactique des activités et l'organisation de la séance.

De même il ne peut remplacer l'éventuelle déclaration d'accident remplie chaque fois que cela s'avère nécessaire, en particulier en cas de suites médicales. De plus, lors d'un accident grave susceptible d'entraîner des poursuites pénales à l'encontre du professeur pour une faute non-intentionnelle (par imprudence, négligence, inattention...), celui-ci devra s'expliquer devant la police, puis éventuellement le juge, des faits qui lui sont reprochés en justifiant concrètement ses interventions et son organisation.

C'est pourquoi, cette consigne donnée aux collègues nous semble donc plus largement relever d'une volonté d'instauration d'un climat de méfiance et de soumission à la hiérarchie, qui risquerait d'aboutir à terme à une asepsisation et à une normalisation de notre enseignement.

**Jean-Paul TOURNAIRE**  
[jeanpaul.tournaire@snepfusu.net](mailto:jeanpaul.tournaire@snepfusu.net)



# Convention collective des métiers du sports : UNE DÉMOLITION DES ACQUIS DES SALARIÉS DE LA BRANCHE

La convention collective des métiers du sport a été signée. Ce texte tant attendu par les salariés et employeurs du secteur sportif ne favorise que ces derniers. Sept organisations syndicales représentant les salariés ont participé aux négociations. FO, CFDT, CFTC, CGC, CNESS et FNASS ont signé pour les salariés, le CNEA et le COSMOS pour les employeurs.

L'UNSA et la CGT ont refusé de signer un tel texte. Dans un communiqué du 19 juillet 2005 la CGT explique son refus : «*les minima conventionnels sont de nature à généraliser les bas salaires, la précarité et la flexibilité des emplois, à fragiliser les conventions collectives de l'animation, du golf et de l'équitation et des espaces de loisirs ainsi qu'un bon nombre d'accords d'entreprises.*»



Voici au moins cinq exemples significatifs de la philosophie du texte :  
1) le refus de prendre en compte les périodes de face à face pédagogique des enseignants sportifs entraînant une baisse d'au moins 30% des salaires horaires actuels;

2) la généralisation des contrats intermittents prenant la place des contrats Cdi, pour ajuster strictement les périodes d'emploi à la fréquentation;

3) la possibilité conventionnelle d'abaisser, par des accords inférieurs, des garanties conventionnelles déjà très insuffisantes à propos notamment des contrats de travail, des congés payés et de la formation professionnelle;

4) la généralisation insupportable de la flexibilité comme mode d'asservissement des salariés à la productivité des entreprises alors que les emplois du temps sont déjà très fragmentés;

5) l'absence totale de références aux diplômes sportifs entraînant une remise en cause de la loi sur le sport...

**«Continuer à mobiliser les salariés de la branche qui ne manqueront pas de ressentir à court terme les effets de cet accord ultra libéral, qui défend avant tout les profits des employeurs privés et associatifs.»**

Voilà ce que nous devons poursuivre.

**Sébastien GAUTIER**  
sebastien.gautier@snefsu.net



## Redécouvrir la culture gymnique

**D**ans les trois précédents numéros de *Contre-Pied* qui ont été centrés sur un ensemble particulier d'activités : natation, sports collectifs, danse, une même exigence a été affirmée : celle du droit de tous les jeunes à pouvoir accéder aux formes essentielles de culture physique qui permettent de passer de l'ordinaire à l'extraordinaire, de la routine à la création de soi.

Ainsi, le titre choisi «*Osons la gym !*» fait écho à «*Utopistes nageons*», à «*Pas d'EPS sans sports-co*» ou encore à «*Danse avec les autres*», autant d'expressions signifiant clairement qu'il y a dans chaque cas quelque chose d'irremplaçable qui mérite d'être enseigné et qui doit faire partie de la culture physique commune.<sup>(1)</sup>

Mais avec «*Osons la gym !*», il y a beaucoup plus qu'une injonction volontariste, il y a le projet de dépasser une approche sommaire situant seulement la culture gymnique entre tradition et modernité, il y a en bref l'idée d'une redécouverte fondamentale de cette composante originale d'une culture sportive émancipatrice.

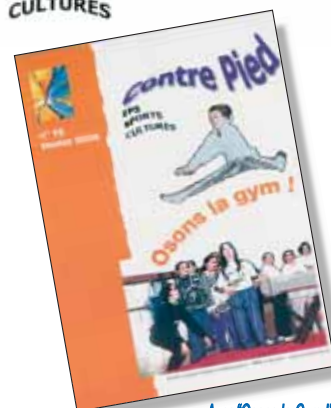
Si la culture gymnique doit en effet se dégager de son histoire, comme de certaines productions médiatisées, n'y a-t-il pas un risque, comme le soulignent les auteurs, à se contenter d'un zapping pédagogique ou d'une course à la nouveauté illusoire ?

L'analyse des pratiques rapportées va bien montrer que le général s'apprend dans le particulier et que le problème que se pose déjà l'EPS toute entière de maîtriser une polyvalence superficielle existe au sein même des activités gymniques. En donnant à voir et surtout à comprendre qu'il existe, à condition de faire les choix nécessaires, des voies multiples pour des apprentissages effectifs, ce numéro devrait être une aide pour «oser».

Jacques Rouyer

(1) C'est précisément ce droit d'accès de tous à une culture commune des APSA qui est aujourd'hui gravement mis en cause par la politique de régression conservatrice en cours. EPS et Société s'est associé à l'appel lancé par le SNEP «Pas d'éducation sans EPS».

**Contre Pied**  
EPS  
SPORTS  
CULTURES



Avec «*Osons la Gym !*», il y a le projet de dépasser une approche sommaire, il y a l'idée d'une redécouverte fondamentale de cette composante originale d'une culture sportive émancipatrice.

### Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS  
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)  
du n° 16 de  
**Contre pied :**  
*Osons la gym !* } X 12 € (+ 2 € de port)

6 numéros pour le prix de 5 = 60 € (port inclus)

Nom : .....

Prénom : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

.....

.....

Signature : .....

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société  
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

### ADRESSE DE LIVRAISON

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

# RASSEMBLER LA PROFESSION POUR REPRENDRE LA MAIN... !

L'EPS est là, encore là -n'en déplaise à certains- encore là pour tous !

Service Public de l'EPS, et à ce titre porteur des valeurs de ce «modèle social français», **d'égalité** (tendre vers...) d'accès à **un droit éducatif** (pour tous) sur **tout le territoire** et donc rendu par des maîtres **au service de l'intérêt général** (rendre la meilleure EPS à tous les élèves) et non de la hiérarchie, donc **qualifiés et concepteurs** de leur intervention, ayant donc le statut de la fonction publique d'Etat (fonction publique de carrière)...

Que nous ayons des controverses sur son contenu, à la bonne heure, débattons-en !

Mais nous sommes bien amené à constater une remise en cause profonde, voir radicale, de ce modèle, quelles que soient nos portes d'entrée (recrutement CAPEPS, Salaires, Hors-classe, remplacement de courte durée, mobilité, affectation TZR, HSA, certification facultative, installations, contenus...). A force de dégrader progressivement ce service public, d'en rendre le contenu de plus en plus formel, de ne pas mener les politiques de construction d'installations nécessaire, de vouloir mettre «aux ordres»

ses personnels en remettant en cause leur statut, on crée les conditions du disfonctionnement qui précède celui du doute sur son utilité. N'y a-t-il pas d'autres solutions qui permettraient à l'état de se désengager ? La logique facultative «repointe» son nez ! La logique d'externalisation (faire faire par d'autres) n'est pas loin (cf. le premier degré par ex.).

Il ne s'agit pas ici de faire peur, mais de déboucher les cohérences libérales qui s'accroissent (- d'état, - d'école, - d'EPS, + de rien ou + de système marchand facultatif, discriminant, laissé au libre choix) et les conséquences qu'elles entraînent sur notre vie professionnelle, celle des élèves.

La compréhension du sens des réformes actuelles ne signifie pas que tout soit écrit d'avance.

Au contraire, et la dernière période que nous avons animé avec la pétition « pas d'Education sans EPS » en est une illustration. **Il est possible de peser, de résister, de reprendre la main, de dire avec les usagers du service public ce que nous voulons et ce que nous rejetons comme avenir.**

Pour cela, il nous faut encore bien davantage nous rassembler, nous solidariser. Car il nous faut agir ensemble sur tout le territoire, dans tous les établissements. Se coordonner, s'informer, débattre sur les suites, nécessite un outil SNEP encore plus présent, plus efficace, plus dynamisant. **L'exploit des 450 000 pétitions accompli dans la tempête libérale, et ses premiers résultats, doit être transformé en performance durable car il n'y a pas à attendre de trêve, ni d'accalmie.**

Nous devons dépasser l'étape de résistance en dépassant partout l'isolement, en fabriquant partout du lien.

Chacun, en se syndiquant dès maintenant, participera à cette dynamique.

**Reconstruisons ensemble le mot de profession.**

Alain BRIGLIA  
alain.briglia@snepsu.net



## Liste des responsables syndicalisation

AIX	DUMAX-BAUDRON	Jean-Claude	SNEP FSU	12 place du Général De Gaulle	13001	MARSEILLE
AMIENS 02	LEQUEUX	Yann		14 rue Pierre et Marie Curie	02100	SAINT QUENTIN
AMIENS 60	RAVEL	Emmanuelle		25 Rue Georges Brassens	60700	PONT SAINT MAXENCE
AMIENS 80	AUPY	Jean-Christophe		05 rue de l'Abbé Danicourt	80260	NAOURS
BESANCON	FLENET	Bernard		10 Chemin de la Grange Marquet	25000	BESANCON
BORDEAUX 24	AUZON-CAPE	Serge	Appt. 101 Bat. A	Espace Agora	24750	BOULAZAC
BORDEAUX 33	VAYSSE	Guy	SNEP FSU	138 rue de Pessac	33000	BORDEAUX
BORDEAUX 40	LACASSAGNE	Jean-Noël		13 bd du Collège	40100	DAX
BORDEAUX 47	DE CARLO	Christel		23 rue Léonard de Vinci	47510	FOULAYRONNES
BORDEAUX 64	STENIER	Ghislaine		8 Chemin Lahourcade	64121	MONTARDON
CAEN	BAES	Christian		03 allée robert Desnos	14550	BLAINVILLE SUR ORNE
CALEDONIE	SOUJISSE	Jean-Claude	Lot. Cornouaille Robinson	61 bis rue de l'Alezan	98810	MONT DORE
CLERMONT	CARPENTIER	Joëlle		6 rue de la Palene	63200	MENETROL
CORSE	PATRONI	Laetitia	Kaliste 5	Monte Stello	20290	BORGO
CRETEIL 94	DAMIEN	Laurent	SNEP 94 Maison des Syndicats	11/13 rue des Archives	94000	CRETEIL
CRETEIL 93	CHALUMEAU	Marie-Françoise	SNEP 93 Bourse du Travail	1 place de la Libération	93016	BOBIGNY
CRETEIL 77	HENRY	Patrice		60 rue Nobel	77500	CHELLES
DIJON	MICHON	Annie		6 clos de l'Eglise	21370	VELARS/OUCHE
Hors de France	SNEP NATIONAL			76 rue des Rondeaux	75020	PARIS
GRENOBLE 07	DESSUS	Max	les Fontanes	chemin des Cailles Terres	07100	BOULIEU LES ANNONAY
GRENOBLE 26	TOURRATON	Jean-Pierre		35 rue Mozart	26000	VALENCE
GRENOBLE 38	PLACETTE	Thierry	SNEP FSU Bourse du Travail	32 av. de l'Europe	38030	GRENOBLE CEDEX 2
GRENOBLE 73	MICHEL	Patrick	Les Hauts de Chamoux	141 av. de Chatillon	73000	CHAMBERY
GRENOBLE 74	MAILLOT	Jean-Paul		10 allée de la Chapelle	74940	ANNECY LE VIEUX
GUADELOUPE	JOSEPH	James	18, rue de la Glacière Vernou	Section la Lézarde	97170	PETIT-BOURG
GUYANE	BOSCUS	Cédric	Rés. Louis Ribal Soula 2	11 av Gaston Monnerville	97355	MACOURIA TONATE
LILLE	PRZYBYLAK	Danièle	SNEP FSU	38 bd Van Gogh	59650	VILLENEUVE D ASCQ
LIMOGES	VALLA	Didier	SNEP FSU	24bis rue de Nexon	87000	LIMOGES
LYON 01	BREVET	Catherine		92 rue Bresse Cocagne	01340	MONTREVEL EN BRESSE
LYON 42	FEZZOLI	Christophe		La Batie	42800	ST ROMAIN EN JAREZ
LYON 69	PANASSIER	Eric		63 av du Général Leclerc	38540	HEYRIEUX
MARTINIQUE	ZACHARIAS	Bernard		Dostaly	97240	LE FRANCOIS
MAYOTTE	REUTT	Chantal	BP 37		97640	SADA
MONTPELLIER	CARDIN	Yves		18, pl. Senechaussée Beaucaire	34080	MONTPELLIER
NANCY	NACHON	Jean marc		22, rue des Marguerites	57100	THONVILLE
NANTES 44	RIVES	Patrice		6 rue des Lilas	44140	LE BIGNON
NANTES 49/53	DUBOURREAU	Thierry	Dampierre sur Loire	chemin du Fer Aigu	49400	SAUMUR
NANTES 72	LEGEAIS	Emilien		55 rue de la Blanchisserie	72000	LE MANS
NANTES 85	FERIGNAC	Chrystel		1 chemin de Ceinture	85340	ILE D'OLONNE
NICE	GIANNO	Patricia	SNEP FSU	264 bd de la Madeleine	06200	NICE
ORLEANS	ARTIGE	Annie		17 impasse des Sorbiers	37300	JOUE LES TOURS
PARIS	ANDRIEUX	Philippe	SNEP FSU	76 rue des Rondeaux	75020	PARIS
POITIERS	ROBIN	Caroline		Chateaurenau	16230	FONTENILLE
POLYNESIE	LAGRANGE	Marie-Jo		BP 10935	98711	PAEA
REIMS	PERIN	François		64 rue du Fond de Santé	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
RENNES	COCHET	Jacques		24 rue Kerdavid	56600	LANESTER
REUNION	CAQUELARD	Benoît		124 rue de la Colline	97400	SANT DENIS
ROUEN	BOUTBAL	Sophie		Hameau la Curerie	76190	MONT DE L'IF
STRASBOURG	ROBERT	Jean-Claude		26 rue de Metzeral	67100	STRASBOURG
TOULOUSE 31,32,65 & 09	GAUBERT	Jean-Luc	SNEP FSU	La Melonie	81190	Ste GEMME
VERSAILLES 78	DURY	Jacques	Sainte Gemme	23 rue de la Mare Jeanne	78370	FEUCHEROLLES
VERSAILLES 91	CHEVENEMENT	Jean-Marc		19 av des Sablons	91350	GRIGNY
VERSAILLES 92	GIROUD	Christel	SNEP FSU	3 bis rue W. Rochet	92000	NANTERRE
VERSAILLES 95	VOCQUIER-KOVACIC	Laure		9 rue du Grand Gournay	95560	MONTSOULT

# Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

## MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... »  
(Datez du jour de la signature)
- A renvoyer au responsable de la syndicalisation de votre académie, voir page 18

## JE CHOISIS DE PAYER EN \*

- un seul versement  
(joindre 1 chèque)

### La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1  2  3 chèques

- 4  5  6 chèques

\*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

### DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30 .....  
 le 30 .....  
 le 30 .....  
 le 30 .....  
 le 30 .....  
 le 30 .....



## COTISATIONS SNEP 2005-2006

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Profs EPS et Sport	100 €	100 €	119 €	126 €	133 €	142 €	151 €	161 €	173 €	186 €	200 €
Profs Hors Classe	151 €	170 €	183 €	195 €	211 €	225 €	237 €				
Biadmissible	111 €	121 €	128 €	134 €	143 €	152 €	160 €	173 €	186 €	200 €	210 €
Agrégés + C.T.P.S.	111 €	111 €	145 €	157 €	168 €	181 €	193 €	208 €	223 €	237 €	250 €
Agrégés Hors Classe	200 €	212 €	223 €	237 €	250 €	267 €	279 €	293 €			
AE - CE - PEGC		103 €	109 €	114 €	119 €	126 €	132 €	139 €	146 €	155 €	163 €
CE - PEGC Hors Classe			154 €	162 €	186 €	200 €					
CE - PEGC Classe except.		201 €	211 €	225 €	237 €						
M.A.	96 €	101 €	115 €	123 €	130 €	136 €	142 €				

- **PLC2 prof EPS stagiaire - prof sport stagiaire** : 100 € - **PLC2 agrégé(a) stagiaire** : 111 €
- **Stagiaire non réclassé** : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Congé formation** : 100 €
- **Vacataire - Contractuels - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €
- **Temps partiels, CPA** : selon échelon et qualité de traitement (minimum 60 €) - **CFA** : 80% de la cotisation actuelle.
- **Abonnement bulletin** : Etudiant (sur présentation justificatif) : 30 € - Autres : 60 €
- **Retraité(s)** :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation 05/06	58 €	65 €	72 €	79 €	87 €	95 €	102 €	110 €	117 €	124 €

- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Etranger** : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :

Réduction d'impôts correspondant à 66% de la cotisation. L'attestation est délivrée pour la déclaration des revenus de l'année civile pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant cette même année civile.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2005-2006

NOM  Sexe (\*)  F  M Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Prénom  Nom de jeune fille  Echelon  Temps partiel  CPA 50%  CPA 80%  CFA

Adhérent en 04/05  OUI  NON (cocher la bonne case) si oui, numéro d'adhérent :

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

### CATEGORIE

- **Pour les stagiaires déjà enseignants** (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- **Pour les retraités**, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Etudiant	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	CTPS	C. E.	C. E. H. CL	C. E. CL. ex.
PLC2	Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.
PLC2	Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.	

### SITUATION

Titulaire  Prof EPS stagiaire  Prof. sport stagiaire  Agrégé stagiaire  Activité  Dispo.  Cong. Parent.  Cong. Form.  Autres congés

### POSITION ADMINISTRATIVE

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

Code postal  Commune (Ville)  Pays  Code établissement ou service  Tél. établissement ou service

TZR  oui  non

Adresse personnelle

Code postal  Commune (Ville)  Pays  Téléphone

Portable  0  6

Adresse électronique personnelle (e.mail) : (lisible, SVP)

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

- ◆ ATTENTION CHANGEMENT (\*) : adresse  établissement ou service  état civil  Téléphone  Adresse électronique

- ◆ Envoi Bulletin (\*) : Adresse établissement  adresse personnelle
- ◆ COLLÈGUE MUTE(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

(\*) (cocher la bonne case)

- Je souhaite ne pas recevoir le bulletin "papier" et être averti de la parution des bulletins à l'adresse e-mail ci-dessus, afin de les télécharger sur le site du SNEP (format PDF)

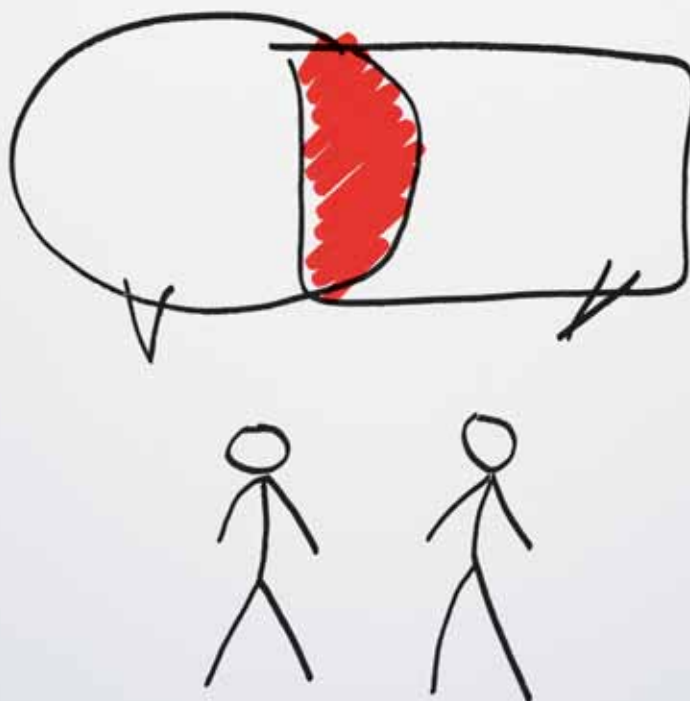
### Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service Informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : ..... Signature : .....

VOUS ÊTES PROFESSEUR, NOUS SOMMES ASSUREUR  
ÇA NOUS SEMBLE LOGIQUE D'ENSEIGNER  
LA PRÉVENTION ENSEMBLE.



## ESPACE ENSEIGNANTS

La MAIF connaît bien les enseignants. Et elle connaît aussi très bien le risque puisque c'est son métier. Alors il était normal qu'elle propose aux enseignants des fiches pédagogiques pour les aider dans leur mission d'éducation à la sécurité. Téléchargeables sur internet, ces fiches sont constituées d'exercices qui s'intègrent aux matières de base.

**Pour nous, c'est ça être assureur militant.**



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL